

**USAGE
PRO.**

DÉSINFECTANT



AMM

9800117

PRODUIT BIOCIDÉ

TP2, TP 3 et TP 4

USAGES :

Bactéricide - Fongicide - Virucide

ACTION ET TRAITEMENT :

Concentré soluble (SL)

CONTIENT :

17,5 %g/l de
Glutaraldéhyde
5% de Chlorure de
didécyl diméthyl
ammonium
4% de Chlorure d'alkyl
diméthyl benzyl
ammonium

DURÉE DE

CONSERVATION :

2 ans

AVERTISSEMENT :

Danger

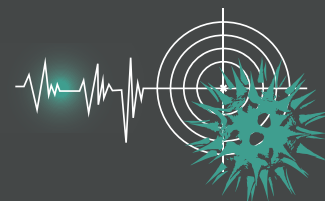


CONDITIONNEMENT :

Bidon de 21 kg

Bidon de 10 kg

AMBIONET



AMBIONET est un désinfectant concentré hydrosoluble à usage professionnel :

- **Bactéricide** (normes En1276 et En1656)
- **Fongicide** (normes En1650 et En1657)
- **Virucide** (normes NFT72180)

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Les usages homologués et les dosages sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

USAGES BACTERICIDES	DOSES D'EMPLOI	CONDITIONS D'APPLICATION / TEMPS DE CONTACT
Logements d'animaux domestiques Matériel d'élevage Matériel de transport des animaux domestiques	1,75 ml/ m ³	Désinfection des surfaces par thermonébulisation 6 = 6 heures à 20°
Matériel de transport de nourriture des animaux domestiques	0,25%	Application par trempage 6 = 5 minutes à 20°
	1,75 ml/ m ³	Désinfection des surfaces par thermonébulisation 6 = 6 heures à 20°
Locaux de stockage (POV) Locaux de stockage (POA)	1,75 ml/ m ³	Désinfection des surfaces par thermonébulisation 6 = 6 heures à 20°
Matériel de stockage (POV) Matériel de transport (POV) Matériel de transport (POA)	0,25%	Application par trempage 6 = 5 minutes à 20°
	1,75 ml/ m ³	Désinfection des surfaces par thermonébulisation 6 = 6 heures à 20°
USAGES FONGICIDES	DOSES D'EMPLOI	CONDITIONS D'APPLICATION
Matériel de transport des animaux domestiques Matériel de stockage (POV) Matériel de transport (POV) Matériel de transport (POA)	1%	Application par trempage 6 = 15 minutes à 20°

En fonction des conditions locales et du plan d'hygiène, AMBIONET s'applique sur des surfaces nettoyées, à température ambiante, par trempage ou thermonébulisation (procédé MOTAN SWINFOG SN50). Rincer ensuite abondamment à l'eau potable les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et le matériel d'application. Les traitements sont à effectuer hors présence du personnel. Réoccupation des locaux après rinçage et aération (au moins 4 h).

LARC

USAGE PROFESSIONNEL

DÉSINFECTANT



AMM
9800117

PRODUIT BIOCIDÉ
TP2, TP 3 et TP 4

USAGES :
Bactéricide - Fongicide - Virucide

ACTION ET TRAITEMENT :
Concentré soluble (SL)

CONTIENT :
17,5 %g/l de
Glutaraldéhyde
5% de Chlorure de
didécyl diméthyl
ammonium
4% de Chlorure d'alkyl
diméthyl benzyl
ammonium

**DURÉE DE
CONSERVATION :**
2 ans

AVERTISSEMENT :
Danger



CONDITIONNEMENT :
Bidon de 21 kg
Bidon de 10 kg

L'usage en serriculture est conforme au règlement européen (texte intégral sur : [http:// ec.europa.eu/food/plant/protection/evaluation/borderline_fr.htm](http://ec.europa.eu/food/plant/protection/evaluation/borderline_fr.htm))

Lorsque les produits sont utilisés à des fins d'hygiène générale (et ne sont donc normalement pas appliqués directement dans le but de protéger les végétaux et les produits végétaux) ou lorsque le type de produit qui sera entreposé après le traitement n'est pas connu avec précision, il est convenu de considérer ces produits comme des biocides.

Exemple cité conformément aux distinctions et considéré comme des biocides :

1. Produits de désinfection à utiliser dans les serres (y compris sur les structures et les éléments tels que les fenêtres, le matériel, les tables, les couteaux, etc.), mais qui ne sont pas appliqués directement sur les végétaux.

PRÉCAUTION D'EMPLOI - STOCKAGE ET ÉLIMINATION

Manipulation :

Ne pas utiliser ce produit pour un usage autre que celui pour lequel il a été créé.

Ne pas utiliser en présence de denrées ou d'appareils servant à leur préparation.

Les recommandations d'utilisation associées à chaque produit doivent être scrupuleusement respectées.

Stockage :

Conserver hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

Conserver dans le récipient d'origine.

Stocker le produit comme un déchet dangereux : pièce aérée, hors gel et fermée à clé, de préférence sur un système de rétention.

Déchets :

Éliminer le produit et son emballage comme un déchet industriel dangereux.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Le recyclage de l'emballage est interdit.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet : www.edialux.fr ou en faire la demande à l'adresse suivante : info@edialux.com.

